

## Comment SOUSCRIRE\* un FCPI ou un FIP



### **1<sup>er</sup> temps**

Avant toute souscription, **je prends connaissance** :

- de la plaquette de présentation du produit (en ligne) ;
- de la note DICI du produit (en ligne) ;
- de la Fiche d'Information Légale (pièce jointe).



### **2<sup>ème</sup> temps**

**Je complète et signe :**

1/ le Bulletin de Souscription (pièce jointe) en y appliquant les droits d'entrée négociés en amont par La Boîte à Finances (2 %) ;  
2/ la fiche de connaissance client (pièce jointe) ;  
3/ la fiche d'information légale (pièce jointe).



### **3<sup>ème</sup> temps**

**J'envoie** mon Bulletin de Souscription original daté et signé à :

La Boîte à Finances  
Tour Ariane, 5 place de la Pyramide  
92088 Paris La Défense Cedex

Accompagné des pièces suivantes :

- la fiche de connaissance client datée et signée ;
- le document d'entrée en relation (DER) daté et signé ;
- la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto-verso) ;
- un justificatif de domicile (document ou facture de - de 3 mois) ;
- un chèque de versement à **l'ordre indiqué sur le bulletin de souscription** émis d'un compte en banque personnel ;
- éventuellement un relevé de compte titre (RIT).

---

\* Procédure pour souscription autonome.

Nous vous recommandons de [prendre contact](#) avec un de nos conseillers qui sera à même de vérifier et d'optimiser la pertinence de votre opération.

- au **01.80.88.83.00** du lundi au vendredi de 09h00 à 19h00
- ou par courriel à [contact@la-boite-a-finances.com](mailto:contact@la-boite-a-finances.com)
- ou encore par la Boîte de Dialogue si vous avez ouvert un espace patrimonial sur notre plateforme.

# QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE CLIENT

Ce questionnaire permet d'évaluer l'adéquation et le caractère approprié de votre investissement dans un FIP ou un FCPI au regard de vos connaissances et de votre expérience en matière d'investissement ainsi que de votre situation financière et de vos objectifs. Ces informations sont nécessaires à notre démarche de société de gestion de portefeuille, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour répondre à l'ensemble des questions ci-après.

## → SOUSCRIPTEUR

Nom : _____	Nom de jeune fille : _____
Prénom : _____	Date de naissance : _____

## → VOTRE PATRIMOINE

❶ Ma situation professionnelle :  Actif  Retraité  Sans activité

❷ Mon patrimoine se compose de la manière suivante :

a) Estimation du montant de vos actifs :

Immobilier : _____ €	Financiers : _____ €
----------------------	----------------------

b) Pourcentage de vos actifs financiers investi en capital-investissement (FCPI, FIP, Holding, SCR y compris avec l'investissement que vous envisagez de réaliser) : \_\_\_\_\_%

## TEST 1 VOTRE SITUATION FINANCIÈRE

Veillez cocher ci-dessous les cases correspondant à vos réponses :

❶ L'investissement dans le Fonds me permettra de bénéficier de la réduction fiscale suivante (une seule réponse possible) :

Réduction de mon ISF (3 points)  Réduction de mon IR (3 points)  Aucune réduction (0 point)

❷ Par rapport à mes actifs financiers, ma part « capital-investissement » se situe (cf. Question 2-b) :

Entre 0 et 5% (3 points)  Entre 5,1% et 15% (1 point)  Au-delà de 15,1% (0 point)

### Résultat du TEST 1

Chacune de vos précédentes réponses vous attribue un nombre de points, veuillez indiquer la somme

\_\_\_\_\_



Si votre résultat au TEST 1 est inférieur ou égal à 3, nous vous informons que les caractéristiques du Fonds ne semblent pas convenir à votre situation financière.

Les informations communiquées dans ce questionnaire, qui sont destinées et à l'usage exclusif de 123Venture, sont couvertes par le secret professionnel. Afin d'assurer la conservation de ces informations, celles-ci font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à 123Venture - 94 rue de la Victoire - 75009 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## TEST 2 VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

Veillez cocher ci-dessous les cases correspondant à vos réponses :

❶ Parmi les instruments financiers ci-dessous, j'ai réalisé des transactions sur (plusieurs réponses possibles) :

- SICAV & FCP (1 point)                       Marchés étrangers (1 point)  
 Actions (1 point)                                 Placements à risques / Instruments dérivés (1 point)

❷ En général, je privilégie les placements (une seule réponse possible) :

- Dynamiques (2 points)                       Équilibrés (1 point)  
 Sécuritaires (1 point)

❸ Êtes-vous informé que l'investissement dans le Fonds présente des risques de pertes en capital et doit être envisagé sur un horizon de 6 à 9 ans ?

- OUI (2 points)                                 NON (-3 points)

### Résultat du TEST 2

Chacune de vos précédentes réponses vous attribue un nombre de points, veuillez indiquer la somme

\_\_\_\_\_



Si votre résultat au TEST 2 est inférieur ou égal à 3, nous vous informons que les caractéristiques du Fonds ne semblent pas convenir à votre situation financière.

## BILAN DE VOS TESTS

Veillez cocher ci-dessous les cases correspondant au bilan des deux tests précédents

❶  J'ai toujours apporté les réponses souhaitées et mes réponses n'ont généré aucune alerte. (Merci de signer et dater le questionnaire)



- ❷  J'ai apporté les réponses souhaitées et mes réponses ont généré une ou deux alertes ;  
❸  Je n'ai pas souhaité répondre à tout ou partie des questions posées.

Si vous souhaitez néanmoins investir dans le Fonds, merci de bien vouloir dater et signer le questionnaire client, précédé de la mention manuscrite suivante : « Je prends acte du fait que conformément à la réglementation en vigueur, 123Venture n'est pas en mesure de me conseiller pour cet investissement. Dès lors, j'agis en tant qu'investisseur autonome. Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble de la documentation relative au Fonds, en avoir compris les caractéristiques et prendre mes décisions en conséquence ».

Mention manuscrite si nécessaire

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature

## 1. Identification du Souscripteur

Déjà client 123Venture ?  Oui  Non >>>

- M.  
 Mme  
 M. ou Mme

Nom

Nom de naissance

Prénom

Né(e) le

A

Dép

Nationalité

Tel

E-mail

Adresse Fiscale

Code Postal

Ville

Co-Souscripteur

Joindre  
obligatoirement  
la copie d'une  
pièce d'identité  
de chaque  
souscripteur.

### Attestation de résidence fiscale

J'atteste que je suis résident fiscal de

J'atteste que je suis citoyen américain

OUI  NON

Indiquez votre code NIF si oui :

OUI  NON

Indiquez votre code NIF si oui :

Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente « attestation de résidence fiscale » sont exacts et conformes à la réalité.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Signature

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Signature

## 2. Engagements du Souscripteur

Je reconnais avoir acquis des parts du FIP 123France Opportunités (ci-après dénommé le « Fonds ») sur ma seule initiative, en l'absence de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier.

**Cochez l'une des cases ci-dessous (il n'est pas possible de cocher les deux cases. Un investisseur qui souhaite bénéficier de la réduction d'Impôt sur le Revenu et de la réduction d'Impôt de Solidarité sur la Fortune devra faire 2 souscriptions distinctes et donc remplir 2 bulletins de souscription différents)**

### Réduction d'Impôt sur le Revenu

Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts et, en conséquence : (i) je déclare être redevable de l'Impôt sur le Revenu ; (ii) je m'engage à conserver ces parts pendant 5 ans à compter de la souscription ; (iii) je déclare être informé(e) que la réduction d'IR est plafonnée à 4 320 euros pour un contribuable marié ou pacsé à une imposition commune et à 2 160 euros pour un contribuable célibataire (pour plus de détails voir Note fiscale non visée par l'AMF).

### Réduction d'Impôt de Solidarité sur la Fortune

Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'ISF et de l'exonération d'ISF prévues aux articles 885-0 V bis et 885 I ter du Code général des impôts et, en conséquence : (i) je déclare être redevable de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune ; (ii) je m'engage à conserver ces parts jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant leur souscription ; (iii) je déclare être informé(e) que la réduction d'ISF est plafonnée à 18 000 euros par an et par foyer au titre de la souscription de parts de FCPI et FIP (pour plus de détails voir Note fiscale non visée par l'AMF). Par ailleurs, je reconnais avoir été informé(e) que la souscription au Fonds offre une exonération d'ISF à hauteur de la quote-part de l'actif du Fonds qui sera investie dans des sociétés éligibles conformément aux dispositions de l'article 885 I ter du CGI.

### Exonération d'Impôt sur le Revenu des produits distribués par le Fonds et des plus-values réalisées lors de la cession ou du rachat des parts du Fonds

Je déclare vouloir bénéficier de l'exonération d'IR prévue à l'article 150-0 A et 163 quinquies B du Code général des impôts et, en conséquence :

- j'opte pour le remploi des produits ou avoirs qui me seraient éventuellement distribués par le Fonds pendant un délai de cinq (5) ans suivant la fin de la période de souscription des parts A ;
- je certifie être fiscalement domicilié(e) en France ;
- je m'engage à ne pas détenir, directement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie, plus de dix (10) % des parts du Fonds ;
- je m'engage à ne pas détenir avec mon conjoint et mes ascendants ou descendants ensemble, directement ou indirectement, plus de vingt-cinq (25) % des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et déclare ne pas avoir détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant la souscription de mes parts.

J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, j'ai conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L.214-31 du CMF.

Je reconnais irrévocablement :

- comprendre et accepter les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé(e) de ma catégorisation en tant que client non professionnel, après avoir renseigné, le cas échéant, le Profil Investisseur, par lequel mon conseiller financier s'est enquis de mes objectifs, de mon expérience en matière d'investissement et de ma situation financière ;
- que les fonds utilisés pour la souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- avoir été informé(e) de la durée de blocage des parts du Fonds (soit pendant une durée de 6,5 ans prenant fin le 30 juin 2022, prorogable deux fois un an, sur décision de la société de gestion du Fonds, jusqu'au 30 juin 2024) ;
- avoir conscience que la société de gestion du Fonds ne procédera à aucune distribution de revenus distribuables ou d'actifs avant l'échéance d'un délai de 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts de catégorie A, soit jusqu'au 30 juin 2021 ;
- avoir été informé(e) des frais et commissions prélevés, tels que figurant dans le règlement, le DICI et dans le présent bulletin de souscription ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds.

Tableau récapitulatif présentant les autres fonds de capital investissement (FCPI/FIP) d'ores et déjà gérés par la Société de Gestion et le pourcentage de leur actif éligible au quota atteint au 30 juin 2015

Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles
FCPI			FIP			FIP		
2002	FCPI 123MultiNova (N.A. liquidation)	31-déc-04	2007	FIP Premium PME (N.A. pré-liquidation)	31-mars-10	2011	FIP 123Capitalisation III 108,85%	30-avr-13
2003	FCPI 123MultiNova II (N.A. liquidation)	31-déc-05	2007	FIP 123Expansion III (N.A. pré-liquidation)	31-mars-10	2011	FIP 123Patrimoine 68,74%	18-nov-13
2004	FCPI 123MultiNova Europe (N.A. liquidation)	31-mars-07	2008	FIP 123Capital PME (N.A. pré-liquidation)	30-avr-11	2011	FIP 123Patrimoine II 69,35%	30-déc-13
2006	FCPI 123MultiNova IV (N.A. pré-liquidation)	31-mars-09	2008	FIP Energies Nouvelles III (N.A. liquidé)	31-mars-11	2012	FIP 123ISF 2012 100,06%	22-mai-14
2008	FCPI 123MultiCap (N.A. pré-liquidation)	31-mars-11	2008	FIP Energies Nouvelles IV (N.A. liquidé)	31-mars-11	2012	FIP 123Capitalisation 2012 100,09%	30-mai-14
2014	FCPI 123MultiNova V (14,44%)	03-juin-18	2008	FIP 123Transmission 69,10%	31-mars-11	2012	FIP 123IR 2012 64,32%	14-nov-14
FIP			2009	FIP 123Capital PME II 75,48%	06-mai-11	2012	FIP 123Patrimoine 2012 66,54%	28-déc-14
2004	FIP 123Expansion (N.A. liquidation)	31-mars-08	2009	FIP Premium PME II 77,20%	30-sept-11	2013	FIP 123ISF 2013 66,44%	17-janv-16
2006	FIP 123Expansion II (N.A. liquidation)	31-mars-09	2009	FIP Energies Solaires 65,33%	31-déc-11	2013	FIP 123IR 2013 49,82%	20-juil-16
2006	FIP Energies Nouvelles (N.A. liquidation)	31-mars-09	2009	FIP Energies Solaires II 64,48%	15-déc-11	2013	FIP 123Patrimoine 2013 57,66%	30-juin-16
2007	FIP Energies Nouvelles II (N.A. pré-liquidation)	31-mars-10	2009	FIP 123Multi-Energies 66,01%	10-nov-11	2014	FIP 123ISF 2014 15,52%	30-juin-17
2007	FIP Energies Nouvelles Médit. (N.A. pré-liquidation)	31-mars-10	2010	FIP 123Multi-Energies II 68,03%	05-nov-12	2014	FIP Solidaire Maif 2014 1,53%	31-déc-17
			2011	FIP 123Capitalisation II 108,85%	30-avr-13	2014	FIP 123Patrimoine III 0,71%	31-déc-17

### 3. Souscription

>>>

**Cochez la case de votre choix selon le régime fiscal dans le cadre duquel vous voulez effectuer votre souscription :**  
 Attention, il n'est pas possible de cocher les deux cases. Un investisseur qui souhaite bénéficier de la réduction d'IR et de la réduction d'ISF devra faire 2 souscriptions distinctes et donc remplir 2 bulletins de souscription différents.

Réduction d'Impôt sur le Revenu (IR)       Réduction d'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF)

**SOUSCRIPTION**

Nombre de parts souscrites dans le fonds (NP)  ,  (A) → Nombre de parts effectivement souscrites par le souscripteur (min. 1 000 parts et uniquement un nombre de parts entières).

Prix de la part (en euros)  1 ,  0 0 €

Montant de la souscription (MS) en euros = Nb de parts (A) x 1,00€  ,  € (B) → Montant de la souscription dans le fonds, hors droits d'entrée, exprimé en euros.

**DROITS D'ENTREE**

Taux de droit d'entrée appliqué (TDE) en %  ,  0 0 % (C) → Pourcentage des droits d'entrée, effectivement prélevés lors de la souscription, et assis sur le montant de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur  
*Le taux maximal de droits d'entrée (TMDE) est de 5,00%.*  
2 %

Montant des droits d'entrée prélevés (MDE) en euros = (B) x (C)  ,  € (D) → Montant des droits d'entrée effectivement prélevés lors de la souscription.

**SOUSCRIPTION TOTALE**

Montant total de la souscription (MT) en euros = (B) + (D)  ,  € → Montant total de la souscription initiale effectivement versé, y compris les droits d'entrée, exprimé en euros.

### 4. Règlement et livraison des parts

>>>

Le règlement du montant (« MT »), correspondant à l'intégralité de la souscription et aux droits d'entrée du Fonds, est effectué par chèque à l'ordre du FIP 123France Opportunités ou par virement (rayer la mention inutile, RIB communiqué sur demande), pour un montant total de :

SOMME A ECRIRE EN TOUTES LETTRES \_\_\_\_\_ €

Je reconnais que l'ensemble des informations relatives à la présente opération de souscription m'ont été remises conformément à ce qui est prévu à l'article L.341-12 du CMF.

**Mes parts A sont à livrer (cocher la case correspondante) :**

- En nominatif pur à mon nom auprès du dépositaire RBC Investor Services Bank France SA et cela sans frais ni droits de garde (*choix pris par défaut*).
- Sur mon compte-titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le RIT ci-joint.



*La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le Dépositaire. S'agissant de la réduction d'IR : cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et adressée au porteur ainsi qu'un état individuel qui sera à joindre à la déclaration des revenus de 2015 pour bénéficier de la réduction d'IR en 2016. S'agissant de la réduction d'ISF cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et adressée au porteur ainsi qu'un état individuel qui sera en principe soit à joindre à la déclaration d'ISF, soit à fournir dans les trois mois suivant la date limite de dépôt de ladite déclaration.*

### 5. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

>>>

Je verse un montant total (MT) de ..... euros, qui comprend un montant de droits d'entrée (MDE) de .....euros. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. **(2 % obtenus par La Boîte à Finances, code 12515)**

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables. Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,705 % (TMFAM\_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,887 % (TMFAM\_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de vie du Fonds, soit après le 30 juin 2022, prorogable, sur décision de la Société de Gestion, jusqu'au 30 juin 2024.

### 6. Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« Carried Interest »)

>>>

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement du nominal des parts de catégories A et B et paiement de l'Attribution Prioritaire (RM).

*Les gérants perçoivent l'Attribution d'Egalisation et le carried interest proprement dit.*

### 7. Signature

>>>

Fait à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_\_

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée(s) de la mention «lu et approuvé»

**FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES : L'ORIGINAL EST CONSERVE PAR LA SOCIETE DE GESTION, LE 2<sup>EME</sup> EST A CONSERVER PAR LE CLIENT.**

#### Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que leur argent est bloqué pendant une durée minimale de 6,5 ans soit jusqu'au 30 juin 2022, pouvant aller en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds jusqu'au 30 juin 2024, sur décision de la société de gestion. Le Fonds d'Investissement de Proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique "Profil de risque" du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

## Fiche d'Information Légale

Document d'entrée en première relation à destination du client potentiel, conformément à l'article 325-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et la loi N° 2005-1564 du 15 décembre 2005, transposant la directive sur l'inter-médiation en assurance.

### **La Boîte à Finances**

Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine  
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

Siège social : Tour ARIANE, 5 place de la Pyramide  
92088 Paris La Défense Cedex - France  
Tél : 01.80.88.83.00 - Fax : 01.80.88.83.03

Numéro SIREN : 513 063 974  
Immatriculation au registre 513 063 974 R.C.S Nanterre  
Code APE 6629Z

### **Statuts légaux et autorités de tutelle**

La Boîte à Finances est titulaire du statut de :

- **Conseiller en Investissements Financiers** (CIF), statut accordé sous le numéro E001952 par l'ANACOFI-CIF ([anacofi.asso.fr](http://anacofi.asso.fr)), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ([amf-france.org](http://amf-france.org)) ;
- **Courtier en assurance** (COA) enregistré sous le n° 10 053 248 auprès de l'ORIAS ([orias.fr](http://orias.fr)), placé sous le contrôle de l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ([acpr.banque-france.fr](http://acpr.banque-france.fr)). Intermédiaire de catégorie B, le cabinet n'est soumis à aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ;
- **Courtier en opérations de banque et en services de paiement** (COBSP) référencé auprès de l'ORIAS. Le cabinet n'a aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs établissements de crédit ou de paiement, et ne possède avec eux aucun lien financier ou capitalistique.
- **Agent immobilier** titulaire de la Carte de Transactions Sur Immeubles et Fonds de Commerce n° 10.92.N949 délivrée par la préfecture de Nanterre.

Conformément aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances, La Boîte à Finances dispose d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** pour un montant de 2 500 000 € par année d'assurance et d'une **Garantie Financière** de 30 000 € par année d'assurance, souscrites auprès de la CGPA ([cgpa.fr](http://cgpa.fr)), respectivement sous les n° de police : GFIP0108 et RCIP0108, et couvrant ses diverses activités.

### **Honoraires et commissions**

- Courtage sur produits financiers et immobiliers : gratuit
- Conseil ordinaire et « Lettre de Mission » (devis) : gratuit
- Bilan patrimonial : gratuit
- Préconisations patrimoniales (audit complet) : 180 € TTC
- Études juridiques approfondies (montages patrimoniaux, organisation de succession, protection d'un proche, expatriation, impatriation, études de droits à la retraite...) : 90 € TTC/heure
- Rémunération et commissions : Pour tout acte d'inter-médiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit financier, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion ne dépassant pas 50% de ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

## Traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra adresser sa réclamation par courrier postal (voir l'adresse *supra*) ou électronique ([contact@a-boite-a-finances.com](mailto:contact@a-boite-a-finances.com)) au siège de la société qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

Au besoin, en second lieu, le client pourra informer le médiateur de l'ANACOFI (92 rue d'Amsterdam 75009 Paris - 01 53 25 50 80 ), ou faire appel au médiateur de l'AMF, *Mme Marielle Cohen-Branche* (17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

## Principaux partenaires financiers et fournisseurs

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
123 Venture	Société de gestion	Démarchage	Commission
ALTO INVEST	Société de gestion	Démarchage	Commission
A Plus Finance	Société de gestion	Démarchage	Commission
APREP	Plateforme d'assurances	Diffusion	Commission
AXA Life Europe	Assureur	Diffusion	Commission
Bouygues Immobilier	Promoteur	Commercialisation	Commission
CALAO Finances	Société de gestion	Démarchage	Commission
CILOGER	Gestionnaire immobilier	Démarchage	Commission
e-cie vie	Assureur	Diffusion	Commission
ECOFIP	Société de conseil	Commercialisation	Commission
FINEIFFEL	Société de conseil	Commercialisation	Commission
GENERALI	Assureur	Diffusion	Commission
INOCAP	Société de gestion	Démarchage	Commission
INTER-INVEST	Société de conseil	Commercialisation	Commission
La Référence Pierre	Société de conseil	Commercialisation	Commission
OTC AM	Société de gestion	Commercialisation	Commission
PERIAL	Gestionnaire immobilier	Démarchage	Commission
SIGMA Gestion	Société de gestion	Démarchage	Commission

Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier : Néant.

Établissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique ou commercial significatif : Néant.

## Code de bonne conduite

La Boîte à Finances s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF.

Toujours agir dans l'intérêt du client.  
Maintenir et développer notre compétence.  
Disposer des moyens nécessaires à l'exercice de notre profession.  
Conseiller avec transparence et une totale indépendance.  
Respecter le secret professionnel.  
Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige.  
Lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme.  
Faire preuve d'honnêteté, de probité et d'intégrité professionnelle.

*Je soussigné .....* *atteste avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document.*  
*Fait à .....* *le .....*

Signature du client